

Image not found or type unknown



Licenciement assistante maternelle

Par **jadwiga**, le **03/08/2010** à **14:27**

Bonjour,
Je souhaiterais avoir des renseignements sur la procédure de licenciement.
Mon assistante maternelle est actuellement au congés maternité jusqu'au 13 décembre. Je déménage le 1er novembre dans une autre commune et je ne pourrais garder celle-ci car elle gardait ma fille à son domicile et maintenant elle sera trop éloignée.
J'aurais voulu savoir si je peux la licencier au 1er novembre?
Merci par avance pour votre réponse
sincères salutations